

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN,
dument convoquée et tenue à huis clos le 26 janvier 2022 à 19h30 au
centre communautaire situé au 5350, 7^e Rang à Saint-Lucien.**

- 1. Mot de bienvenue**
- 2. Signification de convocation**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Délégation de pouvoir au nouveau directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Michaël Bernier**
 - 4.1 Autorisation à signer les effets bancaires à la caisse Desjardins**
 - 4.2 Délégation à la loi sur l'accès à l'information et protection des renseignements**
 - 4.3 Autorisation auprès des ministères et organismes**
 - 4.4 Autorisation pour CLICSEQUR**
 - 4.5 Officier municipal**
 - 4.6 Transfert de l'adhésion ADMQ**
 - 4.7 Délégation de pouvoir pour l'embauche des employés**
- 5. Embauche de Mme Lynda Lalancette, responsable de la comptabilité**
- 6. Abrogation de la résolution 2021-06-140**
- 7. Mandat pour le contrat d'achat des chemins Domaine du Lac-aux-Bouleaux (signataire)**
- 8. Autorisation d'embaucher un inspecteur en bâtiment et un coordonnateur aux loisirs et aux communications**
- 9. Bourse pour la Fondation du Cégep de Drummondville**
- 10. Levée de l'assemblée**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN TENUE À HUIS CLOS, le 26 JANVIER 2022, à 19h30, au Centre communautaire situé au 5350, 7e rang, Saint-Lucien.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Stéphane Roberge, conseiller	siège no 1
Madame Karine Cormier, conseillère	siège no 2
Madame Maryse Joyal, conseillère	siège no 3
Monsieur Richard Sylvain, conseiller	siège no 4
Monsieur, Michel Côté, conseiller	siège no 5
Madame Isabelle Trépanier, conseillère	siège no 6

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Maryse Colette, Mairesse.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Michaël Bernier, directeur général et greffier-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19h30.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Trépanier, **APPUYÉ** par Monsieur Richard Sylvain et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée. #2022-01-016

4. DÉLÉGATION DE POUVOIR AU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER, MONSIEUR MICHAEL BERNIER

4.1 AUTORISATION À SIGNER LES EFFETS BANCAIRES À LA CAISSE DES JARDINS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Côté, **APPUYÉ** par Monsieur Richard Sylvain et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de nommer le directeur général et greffier-trésorier, M. Michaël Bernier, comme représentant de la Municipalité de Saint-Lucien à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse.

Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité, et ce, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la Caisse de tout folio utile pour la bonnemarche des opérations de la Municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Administrer tout compte Accès-D de la Municipalité.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou toute autre personne désignée par résolution du conseil municipal exercera les pouvoirs suivants au nom de la Municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité ;

QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature du maire, ou en son absence du maire suppléant ET du directeur général et greffier-trésorier.

QUE cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

QUE toute entente préalablement intervenue en lien avec cette résolution soit nulle et non avenue.

Adoptée. #2022-01-017

4.2 DÉLÉGATION À LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS

IL EST PROPOSÉ par Madame Katrine Cormier, **APPUYÉ** par Monsieur Stéphane Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de nommer le directeur général et greffier-trésorier délégué et désigner monsieur Michaël Bernier, directeur général et greffier-trésorier, comme responsable au sens de l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Adoptée. #2022-01-018

4.3 AUTORISATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Trépanier, **APPUYÉ** par Madame Maryse Joyal et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères :

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Michaël

Bernier, soit autorisé pour et au nom de la Municipalité de Saint-Lucien à faire toutes les transactions dans le cadre de sa fonction auprès, notamment, et sans limiter la généralité de ce qui précède, des ministères dont Revenu Canada, Revenu Québec, Affaires municipales, procureur de la Municipalité, clients et fournisseurs, incluant le centre de sécurité alarme, directeur des élections et organismes locaux, et ce, à compter du 27 janvier 2022.

Adoptée. #2022-01-019

4.4 AUTORISATION POUR CLICSEQR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Sylvain, **APPUYÉ** par Madame Katrine Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères :

DE nommer le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Michaël Bernier, représentant de la Municipalité à l'égard de clicSÉQR.

Adoptée. #2022-01-020

4.5 OFFICIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'avoir un officier municipal pour l'application de ses règlements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Côté, **APPUYÉ** par Monsieur Richard Sylvain, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de nommer le directeur général et greffier-trésorier, Michaël Bernier, officier municipal.

Adoptée. #2022-01-021

4.6 TRANSFERT DE L'ADHÉSION DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'embauche d'un nouveau directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Stéphane Roberge, **APPUYÉ** par Monsieur Michel Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de transférer l'adhésion annuelle de l'ADMQ faite au nom de M. Alain St-Vincent-Rioux au nouveau directeur général et greffier-trésorier, M. Michaël Bernier ;

ET d'ajouter à l'adhésion, l'assurance protection au montant de 256,00 \$ taxes incluses.

Adoptée. #2022-01-022

4.7 DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR L'EMBAUCHE DES

EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien fonctionne actuellement sous-effectif réduit, et qu'elle se doit de maintenir un service à la population de qualité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Maryse Joyal, **APPUYÉ** par Madame Isabelle Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de permettre au directeur général et greffier-trésorier d'embaucher le personnel manquant tout en maintenant la politique d'embauche en vigueur.

Adoptée. #2022-01-023

5. **EMBAUCHE DE MADAME LYNDA LALANCETTE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien n'a personne actuellement pour la comptabilité, et ce, pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lynda Lalancette a été rencontrée en entrevue le mardi 25 janvier et qu'elle possède les habilités demandées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Sylvain, **APPUYÉ** par Madame Isabelle Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de mandater le directeur général et greffier-trésorier, M. Michaël Bernier, à procéder à l'embauche de Mme Lynda Lalancette, sous les conditions discutées.

Adoptée. #2022-01-024

6. **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2021-06-140**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alain St-Vincent-Rioux, ancien directeur général et greffier-trésorier et que Madame Diane Bourgeois, mairesse sortante ne sont plus à l'emploi de la Municipalité de Saint-Lucien;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Sylvain, **APPUYÉ** par Monsieur Michel Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'abroger la résolution 2021- 06-140, puisque les noms des signataires ne sont plus à l'emploi de la municipalité.

Adoptée. #2022-01-025

7. **MANDAT POUR LE CONTRAT D'ACHAT DES CHEMINS DU DOMAINEDU LAC-AUX-BOULEAUX**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la municipalisation des chemins du Domaine du Lac-aux-Bouleaux, la Municipalité de Saint-Lucien doit acquérir les chemins privés et des parties de terrains qui serviront notamment de virées;

CONSIDÉRANT QUE les chemins privés du Domaine du Lac-aux-Bouleaux sont situés sur des parties de l'immeuble désigné par le matricule 0175-04-3276;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de ces chemins est d'accord pour les céder gratuitement à la Municipalité de Saint-Lucien;

CONSIDÉRANT QUE ces transactions doivent se faire par actes notariés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Trépanier, **APPUYÉ** par Madame Katrine Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

-de mandater Me Mariette Aubé, notaire, pour effectuer les transactions ci-dessus mentionnées, dont l'acquisition des rues privées situées sur l'immeuble portant le matricule 0175-04-3276 dans le cadre de la municipalisation du Domaine du Lac-aux-Bouleaux au taux horaire habituel pour ces travaux;

-d'autoriser la Mairesse, Madame Maryse Colette et le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Michaël Bernier, à signer tous les documents nécessaires pour conclure ces transactions.

Adoptée. #2022-01-026

8. AUTORISATION D'EMBAUCHER UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET UN COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Lucien fonctionne à effectif réduit;

CONSIDÉRANT QUE la période de l'année est propice pour la planification des projets;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Stéphane Roberge, **APPUYÉ** par Monsieur Richard Sylvain, et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères, de mandater Monsieur Michaël Bernier, directeur général et greffier-trésorier à publier les offres d'emplois et de procéder à l'embauche des candidats selon les politiques l'embauche de la Municipalité.

Adoptée. #2022-01-027

9. BOURSE POUR LA FONDATION DU CÉGEP DE DRUMMONDVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient à encourager la persévérance scolaire, tient aussi à appuyer financièrement un étudiant de la Municipalité de Saint-Lucien;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Côté, **APPUYÉ** par Madame Katrine Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'octroyer une bourse de (trois cent cinquante dollars) 350 \$ à la Fondation du Cégep de Drummondville pour un étudiant demeurant sur le territoire de la Municipalité de Saint-Lucien.

Adoptée. #2022-01-028

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Côté, **APPUYÉ** par Monsieur Richard Sylvain et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de lever l'assemblée. (fin 19h00)

Adoptée. #2022-01-029

Maryse Collette
Mairesse

Michaël Bernier
Directeur général et greffier-trésorier